



**CONSEIL
COMMUNAL
DE
PREVERENGES**

1028 Préverenges, le 11 octobre 2013

**DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 10 octobre 2013**

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques et selon l'article 107 (LEDP), les électeurs et électrices de la commune de Préverenges sont informés que le Conseil communal, lors de sa séance du 10 octobre 2013, a décidé :

Préavis 7/13 Réorganisation du tourisme du district de Morges

D'accepter la réorganisation du tourisme du district de Morges, d'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association « Morges Région Tourisme », d'approuver les statuts y relatifs et d'approuver le mode de financement prévoyant une participation de Fr. 3.-par habitant et par an dès 2014 pour la Commune de Préverenges.

Préavis 5/13 Projet de centre aquatique région Morges

D'autoriser la Municipalité à constituer, au nom de la commune, la société anonyme « Centre Aquatique Région Morges SA », à acquérir des participations dans celle-ci, et d'accorder un crédit global de Fr. 63'313.- à ce titre.

Les électeurs peuvent consulter les textes de ces décisions au greffe municipal et y déposer, aux conditions des articles 107 ss LEDP, une demande de référendum dans les vingt jours, soit jusqu'au jeudi 31 octobre 2013 inclusivement.

Et enregistré le dépôt du préavis suivant :

Préavis 9/13 Budget 2014

Ce préavis est renvoyé à la commission des finances

Prochaine séance : le 5 décembre 2013 à 20 h à l'Aula

Le Président

La Secrétaire

Alain Garraux

Claude de Titta